

Sociétaires

Votre Caisse d'Épargne s'engage en faveur du développement local et social de votre région



Pourquoi participer

aux projets d'intérêt général
de **votre** Caisse d'Épargne



CAISSE D'ÉPARGNE

Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?

Soutenir

« En devenant **sociétaire**, je choisis de **soutenir** l'action de ma Caisse d'Épargne »

Votre première marque de confiance, vous l'avez exprimée en prenant part à notre capital. Un choix qui traduit votre adhésion et votre attachement à nos valeurs : l'ouverture, l'ambition, la confiance également, mais aussi et surtout l'engagement. Parce que nous réagissons face aux situations d'exclusion sociale ou financière, nous agissons en soutenant les créateurs de micro-entreprises et les associations qui viennent en aide aux personnes en difficulté. C'est ainsi notamment que votre Caisse d'Épargne entend soutenir le développement local et social de votre région, en menant des missions d'intérêt général.

Contribuer

« **Partenaire** de ma Caisse d'Épargne, je **contribue** au financement de projets sociaux, et **j'aide ainsi les bénéficiaires** »

Vous contribuez, par votre qualité de sociétaire, au financement de projets d'économie locale et sociale (PELS) dans votre région. En effet, les sommes affectées à ces projets dépendent de nos résultats annuels, donc de votre confiance ! Elles représentent une partie des intérêts versés aux parts sociales ; elles ne diminuent en rien votre rémunération.

S'impliquer

« **Acteur** des missions d'intérêt général de ma Caisse d'Épargne, je **m'implique** à ses côtés en faveur de ma région »

Interlocuteur privilégié de notre banque coopérative, vous pouvez si vous le souhaitez renforcer davantage nos relations. Nous vous proposons de multiples opportunités d'agir ensemble, lors de rencontres, de réunions thématiques, d'échanges... mais aussi par une implication réelle dans les actions de solidarité que nous finançons.

L'intérêt général : une vocation

Le saviez-vous ? Depuis près de deux cents ans, les Caisses d'Épargne œuvrent en faveur de l'intérêt général et de la cohésion sociale. Créées sur une idée originale : les vertus de l'épargne et la pédagogie de l'argent, elles se sont attachées au fil du temps à accompagner leurs clients dans leur vie quotidienne. Rappelez-vous, les Caisses d'Épargne ont financé les premiers jardins ouvriers, les bains douches, les habitations bon marché...

La collecte du Livret A contribue toujours au financement du logement social.



Les **PELS** : qu'est-ce que c'est ?

Une innovation spécifique

La loi de réforme du 25 juin 1999, transformant les Caisses d'Épargne en banques coopératives, a confirmé leurs missions d'intérêt général et leur engagement pour la solidarité.

Ce texte a mis en place un nouveau dispositif : les projets d'économie locale et sociale (PELS). Il s'agit d'une spécificité unique dans le monde bancaire français.

Des critères stricts

- **Pour qui ?** Les financements sont attribués à des créateurs de micro-entreprises ou à des associations qui agissent pour des personnes en situation fragile.
- **Où ?** La Caisse d'Épargne finance prioritairement des projets sur son territoire géographique.
- **Quoi ?** Il doit s'agir d'un projet précis, et non pas de subventions de fonctionnement.
- **Pour quoi ?** Le projet doit faciliter l'autonomie ou l'insertion des bénéficiaires dans la société, ou la création d'activités.
- **Comment ?** Les financements peuvent prendre différentes formes cumulables : subvention, crédit, apport en capital, apport en nature.

Quelques **projets** soutenus par les Caisses d'Épargne



Chrysalide, une société coopérative de production basée à Penmarc'h dans le **Finistère**, a acquis quatre postes de travail informatiques en réseau pour les mettre à la disposition des créateurs d'entreprise qu'elle héberge. Ceci leur permet d'acquérir les compétences informatiques de base, de préparer leurs supports de commercialisation et de communication, de tenir leur comptabilité, et d'utiliser Internet.



Jusqu'alors Rmistes et sans espoir, Sylvie L. et Philippe P. ont créé leur propre emploi en montant un **atelier de ferronnerie d'art** à Sète. Ils fabriquent aujourd'hui des objets très appréciés par les particuliers et les boutiques, et leur chiffre d'affaires a véritablement décollé.



Si le maintien des personnes âgées à domicile est de plus en plus favorisé, ceci nécessite un minimum d'investissements pour garantir leur bien-être et leur confort. L'**Association d'aide à domicile en milieu rural** (ADMR) de **Corps-Valbonnais** a ainsi pu acquérir un siège de bain pivotant, une table-roulante adaptable, un lève-malade, et un fauteuil releveur électrique. Grâce à cet équipement, plusieurs malades pourront rester plus sereinement à la maison.

Un processus de sélection exigeant

Le financement du projet est accordé à l'issue d'un processus de sélection très précis auquel sont largement associés les administrateurs de sociétés locales d'épargne * (SLE).

Les circuits peuvent varier d'une Caisse d'Épargne à l'autre. Chaque projet fait l'objet d'une étude approfondie du responsable intérêt général. Puis un comité régional classe les dossiers par ordre prioritaire. Ceux-ci sont ensuite présentés au directoire de la Caisse d'Épargne qui décide en dernière instance des financements accordés.

* Structures sans activité bancaire détenant 100% du capital de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont rattachées.

Des orientations nationales

La Fédération Nationale des Caisses d'Épargne a défini les axes d'intervention de ces projets, chaque Caisse d'Épargne étant libre de privilégier certaines orientations :

● Solidarité dans le domaine bancaire

Favoriser le financement et l'insertion bancaire du **créateur** de micro-entreprise

Soutenir les professionnels de **l'accompagnement**

● Solidarité par l'engagement social et civique

Renforcer la maîtrise des **savoirs de base** dont les services bancaires

Favoriser **l'autonomie** des personnes âgées ou malades ou handicapées

Privilégier l'insertion par **l'emploi**

Satisfaire les **besoins** fondamentaux

Encourager l'insertion **culturelle** et **sportive**

Favoriser la cohésion sociale par la préservation du **patrimoine** naturel et culturel

Pour certaines personnes en grandes difficultés, trouver un emploi sur le marché du travail classique s'avère presque impossible. Le chantier d'insertion « **Jardins d'Oasis** » en **Loire Drôme Ardèche** accueille ces personnes et leur propose une formation professionnelle à travers le développement d'une activité de maraîchage biologique.



Objectif Nature, c'est proposer à des enfants des écoles primaires et maternelles une journée entière de découverte et d'apprentissage de leur environnement dans le Parc naturel régional de la Scarpe et de l'Escaut. Comprendre la vie d'un étang, respecter la forêt, reconnaître les oiseaux, étudier la vie d'une ruche... 56 animations différentes sont offertes chaque année à plus de 20 000 enfants, soit un enfant sur cinq dans les **Pays du Hainaut**.



Aider à la réfection d'une toiture, à la rénovation d'un logement, à l'installation de sanitaires... Voici le type de projets que mène l'**Union départementale d'aménagement et d'habitat du Loiret** (UDAH) pour aider des personnes en situation financière très fragile à réhabiliter leur logement vétuste.


L'**Union Sportive Fécampoise** a créé un camp d'été de basket-ball à **Fécamp** où elle accueille, aux côtés de jeunes athlètes, des jeunes principalement de la région rouennaise, en situation sociale difficile.




L'association **Finances et Pédagogie** mène des actions d'information sur les services bancaires auprès des populations en difficulté. Ce sont ainsi plus de 1 000 personnes qui ont bénéficié d'actions éducatives et préventives totalement gratuites en **Rhône-Alpes Lyon**.




En tant que **sociétaire**, vous pouvez jouer **un rôle essentiel** dans le déploiement des PELS :



Etre un relais d'information. Vous représentez votre Caisse d'Epargne au sein de votre environnement personnel ou professionnel. Grâce à l'information privilégiée dont vous bénéficiez en tant que sociétaire, vous contribuez à mieux faire connaître l'engagement de votre Caisse d'Epargne en faveur de l'intérêt général et ses actions pour le développement local et social. En favorisant la diffusion de l'information, vous encouragez des associations ou des créateurs d'entreprises à proposer leur projet à la Caisse d'Epargne.



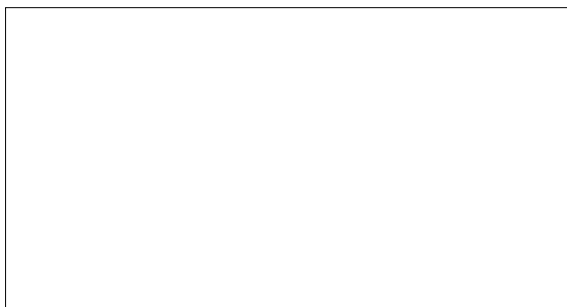
Devenir prescripteur de projets. Par votre relation étroite avec la Caisse d'Epargne et votre connaissance du tissu local, vous pouvez transmettre à la Caisse d'Epargne des projets susceptibles d'être financés par votre Caisse d'Epargne. Vous pouvez également aider à faire émerger de nouveaux projets répondant aux besoins de votre région.



Participer en qualité de bénévole. Si vous souhaitez vous engager dans des projets de solidarité, vous pouvez apporter votre soutien ponctuel à des projets locaux financés par votre Caisse d'Epargne. Selon vos centres d'intérêts et votre expérience, vous avez également l'opportunité de jouer un rôle de « tuteur » auprès de créateurs de micro-entreprises.

Votre **contact** à la Caisse d'Épargne

Vous souhaitez en savoir plus sur les PELs, vous impliquer davantage auprès de votre Caisse d'Épargne, ou transmettre un projet, contactez :



www.societaires.caisse-epargne.fr



CAISSE D'ÉPARGNE